



Déclaration des plates formes d'OP membres du ROPPA

1. La présente déclaration fait suite à l'atelier organisé par le ROPPA du 11 au 13 avril à Ouagadougou aux fins d'examiner l'étude régionale sur la politique foncière en Afrique de l'ouest réalisée dans le cadre de l'initiative sur la question de l'Union Africaine (UA), de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) de la Banque Africaine de Développement (BAD). Pour cet atelier, le ROPPA a bénéficié de l'appui financier de la FAO, du CRDI, des OXFAM et de l'appui technique des chercheurs de LANDNET, du CILSS et du HUBRURAL.
2. Après avoir pris connaissance du contenu de l'initiative UA-CEA-BAD, les participants ont tenu à lancer le présent appel pour la définition d'un cadre de sécurisation des droits fonciers, d'amélioration de la productivité et de préservation des moyens de subsistance.
3. Le ROPPA et ses membres se félicitent de l'intérêt que porte l'Union Africaine aux problématiques des semences, de la construction du marché africain et aux politiques foncières. Il s'agit de trois dimensions importantes certes, mais qui sont intrinsèquement liées à la vie et à l'avenir des exploitations familiales et de leur environnement.
4. L'importance des activités rurales, principalement des exploitations familiales et leur apport dans la constitution des richesses nationales et régionales ne sont plus à démontrer. En Afrique de l'Ouest et au sein de la CEDEAO, les ruraux représentent jusqu'à 60 % de la population et participent pour 33 % au PIB régional. Cependant, depuis un quart de siècle, la vie se dégrade dans les territoires ruraux et l'espoir d'un possible sursaut s'effrite au point que les jeunes préfèrent le pire (prendre les pirogues de la mort dans le cadre de la migration clandestine) que de rester en «bas», au village.
5. La situation actuelle de pauvreté, de précarité, d'insécurité, de tensions autour de l'accès aux ressources naturelles productives sont la conséquence des choix de politiques de développement que les Etats et la région ont opéré, il y a de cela deux décennies. Certes, il ne peut être ignoré, que dans le contexte actuel de pression démographique et d'urbanisation accélérée, la terre et les ressources naturelles qu'elle renferme sont devenus une source majeure de compétition, de tension voire de conflit entre différentes couches de la société : entre agriculteurs et éleveurs, allochtones et autochtones, administration publique et populations, urbains et ruraux, communautés voisines et même entre pays.
6. Cependant, pour nous membres du ROPPA, ce qui nous préoccupe le plus, ce sont les politiques agricoles et les politiques foncières élaborées sous pression extérieure au nom d'une libéralisation qui laisse une place plus importante à l'agrobusiness et aux multinationales, au dépens de nos espaces communautaires, de nos marchés agricoles et de nos exploitations familiales.

7. Ce qui nous préoccupe, c'est la tendance actuelle à remettre en cause la propriété collective et communautaire de la terre et les droits d'usage multiples sur les ressources naturelles que cette terre porte. L'argument avancé serait que ces formes d'exploitation sont incapables d'engendrer une agriculture productive et compétitive. C'est bien sûr, ignorer la réalité économique et sociale de nos pays pour lesquels les exploitations familiales fournissent une part importante des revenus d'exportation et l'essentiel des emplois.
8. Ce qui nous préoccupe, c'est la tendance actuelle à la marchandisation de la terre qui remet en cause certaines de nos valeurs sur la gestion foncière et la gestion de l'exploitation. Cette marchandisation combinée à certains modes de partage de l'héritage conduit à un émiettement de la propriété et une réduction de la capacité productive de la famille.
9. Pour nous agriculteurs, pasteurs, pêcheurs, cueilleurs et chasseurs, la terre, l'eau et les ressources biologiques dont elles recèlent, sont notre seul patrimoine. Comme tout citoyen, nous devons avoir le droit de les protéger, conserver, valoriser et le transmettre à nos descendants.
10. Cela implique aussi qu'il soit extirpé des législations et des pratiques sociales actuelles, toute disposition pouvant aller à l'encontre de l'exercice de ce droit. Cela implique la création d'un environnement favorable aux investissements structurants qui permettent aux exploitations familiales de valoriser et conserver durablement ce patrimoine.
11. Tout en cherchant à défendre les droits des exploitations familiales, les organisations professionnelles agricoles sont conscientes qu'en leur sein, elles doivent aussi débattre des questions aussi épineuse que l'accès équitable à la propriété et l'utilisation de la terre et aux ressources naturelles aux différents membres de la famille (femmes, jeunes et ménages non émancipés), aux pasteurs et transhumants, aux agriculteurs ou pêcheurs allochtones, aux cueilleurs et chasseurs, en d'autres termes, à toutes les composantes de notre vie communautaire et rurale.
12. La question foncière est complexe. Elle a des fondements sociaux, politiques, économiques, culturels voire culturels qui varient selon les pays, les peuples et l'histoire. C'est pour cela qu'elle ne peut pas être gérée dans son entièreté à l'échelle sous-régionale voire continentale.
13. Cependant, l'Union Africaine et les Communautés Economiques Régionales comme la CEDEAO peuvent avoir un rôle important dans la mise en place d'un système de convergence pour les Etats en matière de garantie et de respects des droits fondamentaux des exploitations familiales et des différents groupes socioprofessionnels vivant des ressources naturelles.

C'est pour cela que, nous, Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest,

Nous engageons à :

- nous mobiliser pour porter le débat sur les politiques foncières, dans nos villages, nos collectivités, nos structures faïtières et nos cadres de concertations ou plates-formes nationales ;
- organiser des espaces de dialogues entre groupes d'usagers des ressources naturelles, chefs coutumiers, décideurs politiques, parlementaires, élus locaux, nationaux et religieux sur la problématique de sécurité foncière et les droits de propriété et d'accès aux ressources pour les femmes, les jeunes et d'autres groupes socioprofessionnels de la communauté rurale ;
- réaliser des études et des activités de recherche-action, en relation avec les systèmes nationaux de recherche, en vue d'identifier des solutions alternatives à certains problèmes d'insécurité foncière que vivent nos membres ;
- participer, par nos propres efforts, à la prévention et la gestion des conflits autour des ressources naturelles.

Nous invitons les Etats de la sous-région à :

- définir des politiques agricoles cohérentes qui mettent l'exploitation familiale agricole et l'agriculture familiale au cœur de leurs préoccupations ;
- créer un environnement favorable à la sécurisation et modernisation de nos métiers agricoles et ruraux pour un accès équitable à tous les acteurs, notamment les femmes et les jeunes de pouvoir disposer de terres de qualité pour le développement de nos exploitations familiales ;
- mettre en place des politiques de régénérations des terres face aux conséquences des changements climatiques qui réduisent les potentialités de productions dans nos Etats et sont des sources à des conflits fonciers ;
- mettre en œuvre les politiques consensuelles définies dans le cadre des lois d'orientation agricole, à travers la mise en œuvre des décrets d'application ;

Nous encourageons :

- L'UA, la CEA, la BAD, la FAO à faciliter l'appropriation du processus sur les politiques foncières dans les différents pays de la région ;
- L'Union Africaine à sensibiliser davantage les Etats de la sous-région sur la nécessité de prendre en compte la dimension globale de l'avenir des exploitations familiales ;
- L'UA, la CEA, la BAD et la FAO à soutenir le processus d'élaboration d'une charte foncière pour l'Afrique de l'Ouest coordonné par le CILSS et auquel tous les acteurs de la région sont associés.

Fait à Ouagadougou le 13 avril 2008